

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil lundi, le 5 août 2024, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre le Maire, monsieur Benoit Roy, les conseillers suivants :

	René Madore	siège 1
	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Lyse Chatelois	siège 4
	Marc Fontaine	siège 6
Absente	Krystelle Noël	siège 5

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Gabriela Fiema est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, le Maire déclare la séance ouverte à 19 h15.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 2024-08-156

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance qui est le suivant sans modification :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. TECQ 2019-2024;
 - 3.1 Resurfaçage du chemin Auckland;
 - 3.2 Financement;
4. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
5. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. TECQ 2019-2024

3.1 **Resurfaçage du chemin Auckland**

Les conseillers ont pris connaissance du devis de l'appel d'offre pour le resurfaçage du chemin Auckland préparé par la firme Les services EXP Inc.

3.3 **Financement**

ATTENDU QU' il reste un montant de 599 731.00 \$ de la TECQ 2019-2024 à dépenser;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Malo a eu l'autorisation d'utiliser le montant restant en priorité 4 : voirie;

ATTENDU QUE les travaux doivent être réalisés avant la mi-octobre compte tenu du climat de Saint-Malo;

ATTENDU QUE le paiement du montant de 599 731.00 \$ sera émis par le gouvernement au courant du mois de mars 2025;

Résolution 2024-08-157

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Marc Fontaine,

Que la municipalité de Saint-Malo demande à la caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie l'émission d'un financement temporaire au montant de 599 731\$ dans le cadre du programme TECQ 2019-2024;

Que Benoit Roy, maire et Gabriela Fiema directrice générale greffière-trésorière sont mandatés pour la signature du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucun public n'est présent.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 38.

Benoit Roy, maire

Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière